



Circulaire n° 3817

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Prorogation de délais du règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 en matière de logements locatifs

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de M. le Ministre du Logement ayant pour objet la prorogation de délais du règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 en matière de logements locatifs.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding